



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14/02/2024 / \_ \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_

Dossier complet le : \_ \_ \_ / \_ \_ \_ / \_ \_ \_ \_ \_ \_

N° d'enregistrement : 2024-KKP-ICPE-5009

### 1 Intitulé du projet

Projet de réaménagement de la Plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment (PMCB de la filière REP) de VALORSOL Environnement - quartier Mondy à Bourg-de-Péage (26)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

VALORSOL ENVIRONNEMENT

Raison sociale

VALORSOL ENVIRONNEMENT

N° SIRET

3 7 9 2 8 7 1 7 0 0 0 0 3 7

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

PICART

Prénom(s)

François

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1 a) 1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées	Le projet sera soumis à autorisation sous la rubrique 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux. La quantité prévisionnelle totale de déchets traités est de 62,5 t/j. (Pour information : site soumis à d'autres rubriques ICPE, dont les 2794, 2714, et 2710-2 sous le régime de l'enregistrement).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société VALORSOL exploite une Plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment (PMCB de la filière REP) quartier « Mondy » à Bourg-de-Péage. Cette plateforme est constituée de deux zones : une plateforme « déchets ouest » et une déchetterie « professionnelle », qui fonctionne actuellement sous le régime de la déclaration rubriques 2710-1b, 2710-2b, 2714-2, 2260-1b et 2791-2 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE). Le projet consistera principalement :

- au déplacement de la déchetterie professionnelle avec une configuration revue en casiers au sol,
- la réorganisation des stocks de déchets sur la plateforme de collecte/transit/traitement avec la diminution des volumes de bois B (BR1+BR2 en mélange) qui seront principalement en transit sur le site,
- la création d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement sur les 2 zones (plateforme ouest et déchetterie professionnelle),
- la création de systèmes de rétention adaptés pour chaque zone : la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au sud-ouest de la plateforme (également dimensionné pour la rétention des eaux incendie et donc muni d'une vanne de coupure), et de puits d'infiltration sur la déchetterie (avec vanne d'obturation en amont).
- la mise en place de dispositifs de traitement des rejets adaptés : sur la plateforme, unité de contrôle et le cas échéant traitement adapté des rejets en aval du bassin, et sur la déchetterie : traitement par DSH avant infiltration.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet se dessine sur l'emprise actuelle et n'appelle aucune extension en surface. Le principe de fonctionnement de la plateforme de collecte/transit/traitement reste le même, mais une réorganisation des zones est prévue ainsi qu'un nouveau plan de circulation interne.

Le principe de fonctionnement de la déchetterie professionnelle reste le même mais son emplacement est modifié ainsi que sa configuration : stocks dans 10 casiers au sol.

VALORSOL Environnement souhaite réaménager le site et un dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé dans ce cadre (site sous le régime déclaratif passant à un régime d'autorisation rubrique 2791, à un régime d'enregistrement sous les rubriques 2794, 2710-2 et 2714, et à un classement en 2716 DC. Cette démarche vise 2 objectifs : la régularisation administrative nécessaire au vu de l'évolution du site (volumes des activités et leur localisation) et la rénovation complète du système de gestion des eaux pluviales (de ruissellement) pour répondre à la réglementation ICPE en vigueur (suite à AP de mise en demeure du 08/03/2023). Le projet de réaménagement du site VALORSOL vise à proposer aux acteurs du BTP un exutoire de proximité pour leur déchets et à permettre la mise en place de la REP PCMB.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet comprend les principaux travaux suivants :

- sur la partie plateforme "ouest" de collecte/transit/traitement : Réfection des voiries, création d'un nouveau bassin de rétention en remplacement du bassin d'infiltration actuel au sud-ouest + unité de contrôle des rejets, matérialisation d'une double voie d'accès au sud avec signalisation au sol et bordures. La réorganisation des stocks est prévue sous les hangars au nord (stockage des bois A et bois B (BR1+BR2) broyés coté ouest, stockage du plâtre et des matériels coté Est).
- sur la partie déchetterie professionnelle : la déchetterie est en cours de réaménagement : son accès se fera par le nord-ouest et elle sera constituée d'une aire étanche comprenant 10 casiers pour le dépôt des déchets.
- sur l'ensemble du site :
  - . mise à jour du plan de circulation interne,
  - . la création d'un réseau de collecte et de traitement des eaux de ruissellement est prévu avec un système de rétention différents sur les 2 zones (plateforme ouest et déchetterie professionnelle) : sur la PF : bassin de rétention + unité de contrôle des rejets avant le bassin d'eau claire avec traitement adapté le cas échéant. Sur la déchetterie : puits d'infiltration avec traitement préalable par DSH.
  - . création d'un dispositif de gestion des eaux d'extinction incendie : vannes d'obturation avant rejet sur les 2 zones, et mise à jour des moyens de lutte contre l'incendie.

Se reporter à la note d'accompagnement : cf. annexe 8.2 pour plus de précisions.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site VALORSOL sera organisé en cinq grandes zones fonctionnelles :

- 1) L'accueil et la réception des déchets sont réalisés hors plateforme au niveau du bungalow pont-bascule en entrée de site CHEVAL,
- 2) Voie d'accès au site et à la zone parking/locaux administratifs,
- 3) La plateforme "ouest" de collecte/transit/traitement (réception des gros gabarits de véhicules),
- 4) La déchetterie professionnelle (réception des petits gabarits de véhicules),
- 5) Des zones végétalisées périphériques de gestion des eaux pluviales (noue, bassin, haies et espaces verts permettant également l'insertion paysagère et l'agrément visuel du site).

Les déchets réceptionnés seront identiques aux déchets actuels : Bois A et B, déchets verts (y compris souches) plâtres, métaux, cartons, encombrants (DIB), menuiseries en fin de vie, PVC, laine de verre, polystyrène, et amiante liée, mais avec une diminution des bois B (BR1+ BR2 en mélange) reçus qui seront principalement en transit (leur broyage n'est envisagé qu'en cas exceptionnel : dépannage d'un autre site).

Les éléments organisationnels et fonctionnels sont présentés dans le mémoire d'accompagnement de cette demande (cf.8.2 : pièce supplémentaire).

En cas de cessation des activités, le site sera remis en état conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6 et des articles R512-75-1 et 2 du Code de l'Environnement.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La plateforme actuelle Valorsol est constituée de deux zones : une plateforme déchets « ouest » et une déchetterie professionnelle, qui fonctionne actuellement sous le régime de la déclaration rubriques 2710-1b, 2710-2b, 2714-2, 2260-1b et 2791-2 de la nomenclature des ICPE.

Dans le cadre du projet, la société VALORSOL Environnement dépose aujourd'hui une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article R.181-14 du code de l'environnement : le classement futur du site VALORSOL, composé de la plateforme de collecte/transit/traitement et de la déchetterie professionnelle, sera : 2791-1 A, 2794-1 E, 2710-1-b DC, 2710-2a E, 2714-1 E, 2716-2 DC, 1532-2b D.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale du site ICPE	20 800 m <sup>2</sup>
Emprise de la déchetterie professionnelle	1 130 m <sup>2</sup>
Volume du bassin de rétention/infiltration au sud-ouest	630 m <sup>3</sup> environ
Capacités de traitement rubriques 2791 (A) et 2794 (E) respectivement :	62,5 t/j et 62,5 t/j
Capacités de stockage maximale rubriques 2710-2a (E) / 2714 (E)	4 699 m <sup>3</sup> / 2500 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : Mondy

Localité : BOURG-DE-PEAGE

Code postal : 2 6 3 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>**

Long. : 0 5 ° 0 2 ' 3 5 " E Lat. : 4 5 ° 0 0 ' 2 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

\_\_\_\_\_

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Bourg-de-Péage (approuvé le 08/04/2013 et modifié depuis : dernière date : 17/06/2021. Le site est en zone Uic.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

-

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située au nord à environ 2 km (ZNIEFF DE TYPE 2, n° 820000424, intitulée « ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE A L'AVAL DE MEYLAN» (source : Géoportail)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans la Drôme, approuvé le 03 septembre 2021. Le site n'est pas concerné par la zone de bruit identifiée dans le PLU et associé à la RD538 (au plus proche à 170 m environ).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPR.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est toutefois localisé dans la zone de sauvegarde exploitée du Puits des Couleurs (vulnérabilité forte, cf. SAGE BDPV). Une étude spécifique d'incidence du projet sur les eaux souterraines est prévue (cf. annexe 8.2 : note d'accompagnement).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 6,5 km au nord-ouest (FR8201675 : Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau pour abattement des poussières lors du broyage du bois estimés à 750 m <sup>3</sup> /an. Ces volumes d'eau pompée par forage situé sur le site carrière (CHEVAL), devraient diminuer de 90% dans le cadre du projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agrandissement du bassin de rétention au sud-ouest représentera environ 650 m <sup>3</sup> de terres excavées qui seront utilisées sur place pour les aménagements des abords et acheminées à l'installation de traitement des matériaux de la carrière Cheval mitoyenne.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un site existant ne présentant pas d'espaces naturels d'intérêt (seuls des haies et espaces verts existent et ne seront pas supprimés).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 6,5 km au nord-ouest (FR8201675 : Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un site existant et ne prévoit pas d'extension.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet porte sur le réaménagement d'un site existant sans développement d'activité nouvelle. Le trafic sur site n'évoluera pas significativement : il est actuellement de 60 véhicules / jr et restera approximativement le même.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne des activités existantes. Les principales sources de bruit sont connues et le suivi acoustique sera complété.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le zonage du classement sonore des voies terrestres : la D538 est classée en catégorie 3 mais le site n'est pas dans la zone affectée par le bruit (100m).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides des activités sont constitués des eaux pluviales. Un réseau de collecte et des systèmes de traitement et d'infiltration sont prévus.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration in situ après traitement. Le site est localisé dans la zone de sauvegarde exploitée du Puits des Couleures : Une étude spécifique d'incidence sur les eaux souterraines est prévue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets issus des activités seront produits en faibles quantités et se limiteront aux seuls déchets liés à l'entretien des installations et des locaux sociaux, à savoir principalement - les déchets liés à la maintenance et l'entretien des broyeurs (gérés par CHEVAL Maintenance), - et les boues du séparateur à hydrocarbures (de l'ordre de 1 à 2 m3/an).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un site existant et ne prévoit pas d'extension.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à consultation des sites de la MRAE Auvergne-Rhône-Alpes, de l'IGEDD, de la Préfecture de la Drôme, et du site "projets-environnement" les seuls projets récents identifiés sur les communes de Bourg-de-Péage ou les communes limitrophes (publications depuis 2020) :

Avis MRAE : 07/2023 : Parc photovoltaïque flottant - commune de Châteauneuf-sur-Isère (Engie Green)

Avis MRAE : 04/2023 : Extension du camping le Soleil Fruité - commune de Châteauneuf-sur-Isère (SCI Moorea)

Sur projets-environnement : 07/2020 : demande d'autorisation d'extension d'un site de stockage de DND par la société ONYX ARA - VEOLIA - commune de CHATUZANGE-LE-GOUBET.

Sur l'IGEDD : 07/2023 : modification du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Compte tenu de la nature et/ou de l'éloignement de ces projets, il n'y aura pas de cumul possible entre les incidences de ces projets et celles du projet de réaménagement du site VALORSOL.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. annexe 8.2 : mémoire d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet.

Les mesures ERC principales (relatives aux enjeux majeurs du projet) sont les suivantes :

- Mesures de gestion des émissions (rejets aqueux, pas de rejets atmosphériques significatifs) :
  - . rénovation des voiries : sols étanches et collecte des eaux de ruissellement,
  - . rénovation des réseaux dont réseau EP et création d'un bassin de rétention au sud-ouest+unité de contrôle des rejets (refoulement vers bassin d'eaux claires ou traitement si nécessaire selon la qualité des eaux) et création de puits d'infiltration sur la déchetterie avec traitement préalable par DSH ; une étude spécifique d'incidence sur les eaux souterraines est prévue afin de définir des valeurs seuils pour l'infiltration des eaux pluviales ;
- Mesures de gestion des ressources : . suivi des consommations en eaux+ de la qualité des eaux souterraines.
- Mesures vis à vis des nuisances liées au trafic et au bruit :
  - . Abatement des poussières lors du broyage par temps sec
  - . Mesures de bruit prévues suite à réorganisation afin de vérifier le respect de l'arrêté du 23/01/1997.
- Mesures de gestion des risques :
  - . Implantation des stocks de déchets permettant de limiter le risque de propagation d'un incendie (10 m entre les principaux stocks) et stocks extérieurs suffisamment éloignés des limites de propriété,
  - . Vigile présent en dehors des horaires d'ouverture et surveillance par caméras thermiques (stocks, broyeurs);
  - . Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie qui sont mis à jour (calculs D9/D9A) : les moyens de défense incendie seront mis à jour afin de répondre aux besoins en eau (estimé au maximum à 240 m3/h) et la rétention des eaux incendie sera gérée sur chaque zone (dans le bassin de rétention au sud-ouest et sur voirie sur la déchetterie professionnelle).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications prévues restent internes au site et modestes par rapport à la dimension de ses activités. Les mesures d'évitement ou de réduction des impacts liés à la réorganisation des activités ont été prises en compte dans la conception et le dimensionnement du projet de réaménagement. Le projet représente une amélioration de la gestion du site, notamment celles des eaux pluviales. De plus, le suivi environnemental sera poursuivi et complété en ce qui concerne les sensibilités majeures (eau, bruit). Les effets sur l'environnement et les risques potentiels sont maîtrisés (mise en œuvre de moyens incendie adaptés). Enfin notons que ce projet de régularisation de la Plateforme de collecte, transit et traitement de déchets du bâtiment (PMCB de la filière REP), constitue également un intérêt environnemental et économique collectif du fait de l'optimisation de la valorisation des déchets du bâtiment.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Mémoire d'accompagnement de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement et ses annexes	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

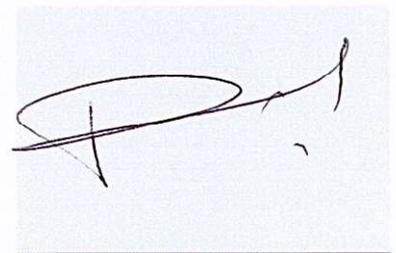
Nom PICART

Prénom François

Qualité du signataire Directeur

À Bourg-de-Péage

Fait le 12/02/2024



Signature du (des) demandeur(s)

**SAS VALORSOL ENVIRONNEMENT**  
Quartier de Mondy - BP 84  
26302 BOURG DE PEAGE Cedex  
Tél. : 04.75.72.86.40 - Fax : 04.75.72.69.76  
N° SIRET : 379 297 170 00037